



PRITH

Bourgogne-Franche-Comté

PLAN RÉGIONAL
D'INSERTION DES
TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS


**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)


agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées


emploi
fiphfp
handicap

PRITH BFC

Kit des nouveaux entrants

28/11/2023

Sommaire

01

L'origine et les objectifs

02

Instances

03

Le plan d'action 2023-2024

04

Les outils à disposition

Sommaire

Qu'est-ce que le PRITH ?

4

Un réseau d'acteurs

qui agissent conjointement, en synergie avec des dispositifs nationaux et régionaux pour :

La formation: Ressource Handicap Formation, Qualipec, CFCO
 L'accès à l'emploi : France Travail, IAE, Emploi Accompagné
 Le maintien dans l'emploi : Plan Régional Concerté, Plan Régional Santé Travail
 La mobilisation des employeurs : Modu'PH, Les entreprises s'engagent, Handi-Pactes

- Travailleurs handicapés en emploi
- Employeurs privés
- Départements d'emploi (obligation d'emploi)

5

Le plan d'action 2023-2024

6

Lexique du PRITH

Abbréviations	Signification	Liens avec le PRITH
CH	Comité Interministériel du Handicap	Le CH définit des orientations stratégiques et des priorités nationales en matière de handicap, qui sont traduites dans un plan de travail régional et locaux (PRITH).
CNCPH	Comité National Consultatif des Personnes Handicapées	Le CNCPH joue un rôle consultatif à l'égard des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la loi relative à l'égalité des territoires de proximité pour les personnes handicapées.
CNCPH	Commissariat National du Handicap	Le Commissariat National du Handicap (CNH) est un organisme public créé par la loi du 11 février 2005, sous l'autorité du Ministère de l'Équipement, qui a pour mission de promouvoir et de réguler la politique concernant les personnes handicapées.
Convention Madrague		La Convention Madrague est un accord signé entre les services de Travail, l'ensemble des entreprises et les personnes handicapées, pour favoriser l'insertion professionnelle des TH. Le PRITH est un prolongement de cette convention.
PRC	Plan Régional Concerté	La politique régionale de santé des ARS est le fruit d'une concertation avec tous les acteurs de santé concernés.
PRITH	Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés	Les plans régionaux pour l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) ont été mis en place par les ARS en concertation avec le CNCPH en 2016, pour accompagner l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés de France entière, dans une vision plus stratégique.
PRITH	Plan Régional Santé Travail	Le plan régional santé travail (PRITH) a été mis en place pour améliorer la protection des risques professionnels et de santé au travail à l'échelle de la France. Il constitue le fruit de la collaboration entre les services régionaux de Santé Travail et les services régionaux de Travail.
TH	Travailleurs Handicapés	Données relatives aux travailleurs handicapés (TH) les salariés Maires d'ur 18h et bénéficiaires de l'obligation d'emploi (OPE).

7

01

L'origine et les objectifs

02

Instances

03

Le plan d'action 2023-2024

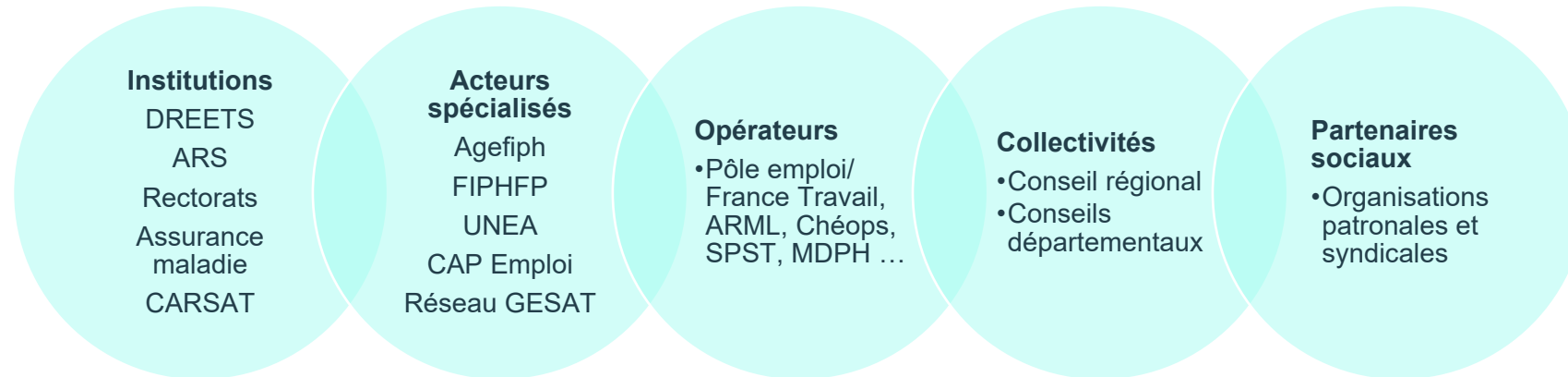
04

Les outils à disposition

Qu'est-ce que le PRITH ?



Un réseau d'acteurs



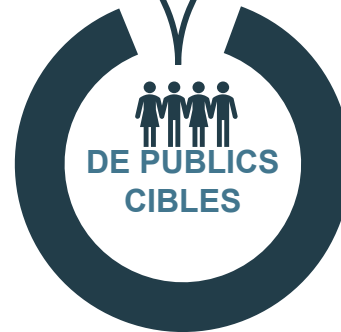
qui agissent conjointement, en synergie avec des dispositifs nationaux et régionaux pour :

La formation: Ressource Handicap Formation, Qualiopi, OPCO

L'accès à l'emploi : France Travail, IAE, Emploi Accompagné

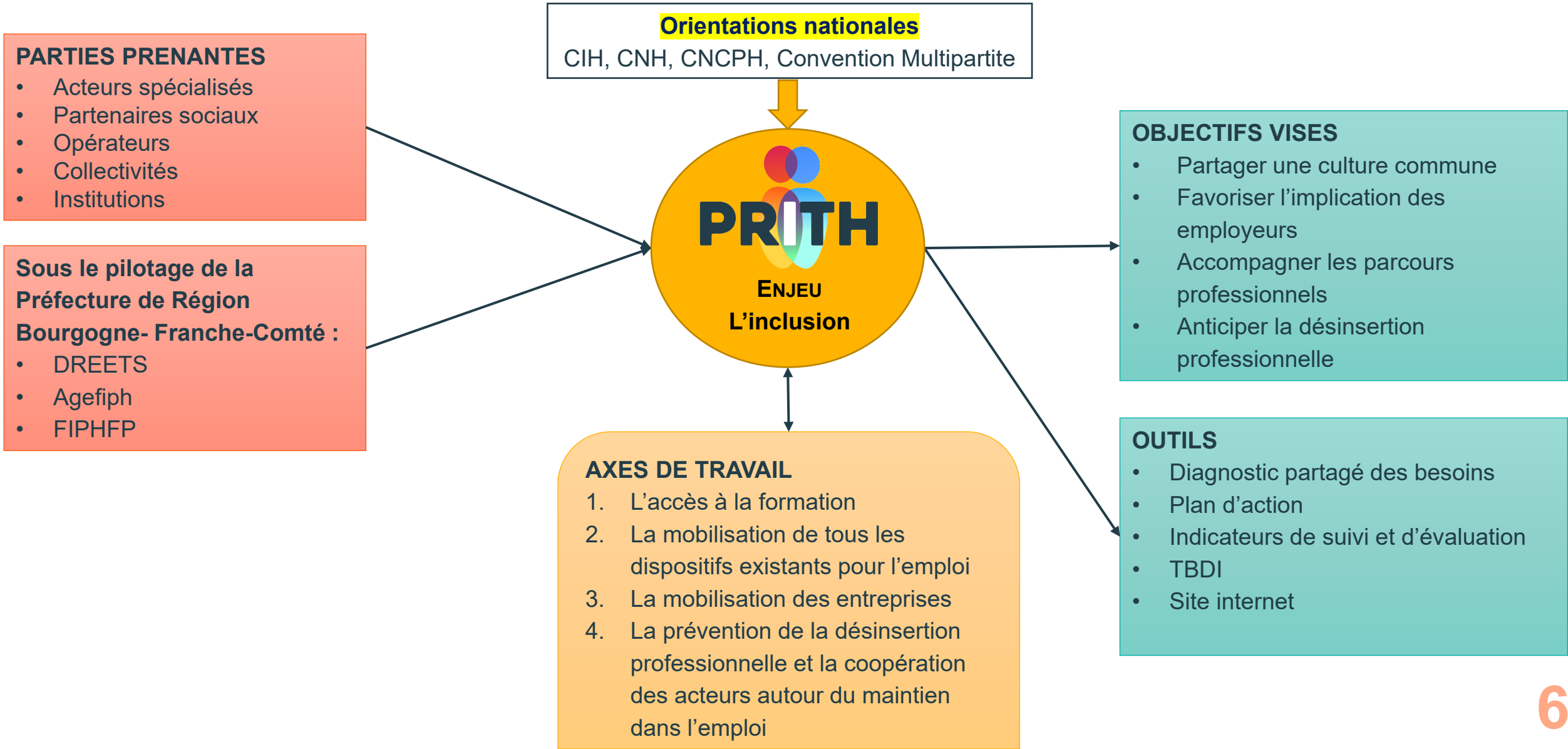
Le maintien dans l'emploi : Plan Régional Concerté, Plan Régional Santé Travail

La mobilisation des employeurs : Modul'Pro, Les entreprises s'engagent, , Handi-Pactes



- Travailleurs handicapés en emploi
- Employeurs privés
- Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Schéma global de l'écosystème du PRITH



Lexique du PRITH

Acronyme	Signification	Lien avec le PRITH
CIH	Comité Interministériel du Handicap	Le CIH définit des orientations stratégiques et des priorités nationales en matière de handicap, qui sont ensuite mises en œuvre au niveau régional à travers les PRITH.
CNCPH	Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées	Le CNCPH joue un rôle consultatif : il accompagne et conseille les pouvoirs publics dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques publiques, afin d'améliorer l'action publique pour qu'elle réponde aux besoins et aux préoccupations des personnes handicapées.
CNH	Conférence Nationale du Handicap	La Conférence nationale du handicap (CNH) est un rendez-vous prévu tous les trois ans par la loi du 11 février 2005, sous l'autorité du président de la République, « afin de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées ».
Convention Multipartite		La Convention Multipartite est un accord signé entre les acteurs de l'emploi, notamment les entreprises et les partenaires sociaux, pour favoriser l'insertion professionnelle des TH. Le PRITH met en pratique les objectifs et les engagements pris dans cette convention.
PRC	Plan Régional Concerté	La politique régionale de santé des ARS est le fruit d'une concertation avec tous les acteurs de santé du territoire.
PRITH	Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés	Les plans régionaux pour l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) ont été mis en place par voie de circulaire par la DGEFP en 2009, pour repositionner l'action en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés au niveau régional, dans une vision plus stratégique.
PRST	Plan Régional Santé Travail	Le plan régional santé travail (PRST) a été mis en place pour améliorer la prévention des risques professionnels et la santé au travail. Il constitue la feuille de route des acteurs au sein des instances régionales. Il prend en compte les spécificités régionales car il résulte d'un diagnostic territorial ciblé.
TH	Travailleurs Handicapés	Sont reconnus travailleurs handicapés (TH) les salariés titulaires d'un titre « Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi » (BOE).

Les instances du PRITH

Accédez à la plaquette instances sur le [site du PRITH BFC](#)

Des synergies puissantes au cœur de notre projet

Le PRITH c'est un réseau d'acteurs qui collaborent pour :

- Partager une culture commune
- Favoriser l'implication des employeurs
- Accompagner les parcours professionnels
- Anticiper la désinsertion professionnelle

« Le handicap c'est l'affaire de tous, notre rôle c'est de mobiliser les autres institutions pour que les besoins des personnes en situation de handicap (PSH) soient pris en compte dans toutes les politiques. »

Agefiph

« On est constitutif de ce plan d'actions (PRITH). On apporte une pierre à l'édifice. [...] Chaque acteur agit en fonction de ses moyens et propres priorités. Des acteurs qui sont concernés par le handicap mais pas spécialistes du handicap. »

OPCO-EP

« Le handicap est un sujet complètement transverse, à l'externe et à l'interne, il devrait être une coloration de tous nos partenariats et de tous nos échanges techniques »

SECAE, DREETS BFC

Le PRITH est orienté et alimenté par 3 instances



Commissions Techniques Opérationnelles (CTO)

Qui :
Les partenaires,
interlocuteurs techniques

Comment :

- Faire des remontées terrain concernant les actions en cours et les problématiques à traiter
- Identifier de nouvelles actions au regard des orientations stratégiques

Comité d'Orientation Régional (COR)

Qui :
Les partenaires,
interlocuteurs stratégiques
et décisionnaires

Comment :

- Apporter des éléments d'analyse au diagnostic
- Valider les actions à engager pour l'année à venir

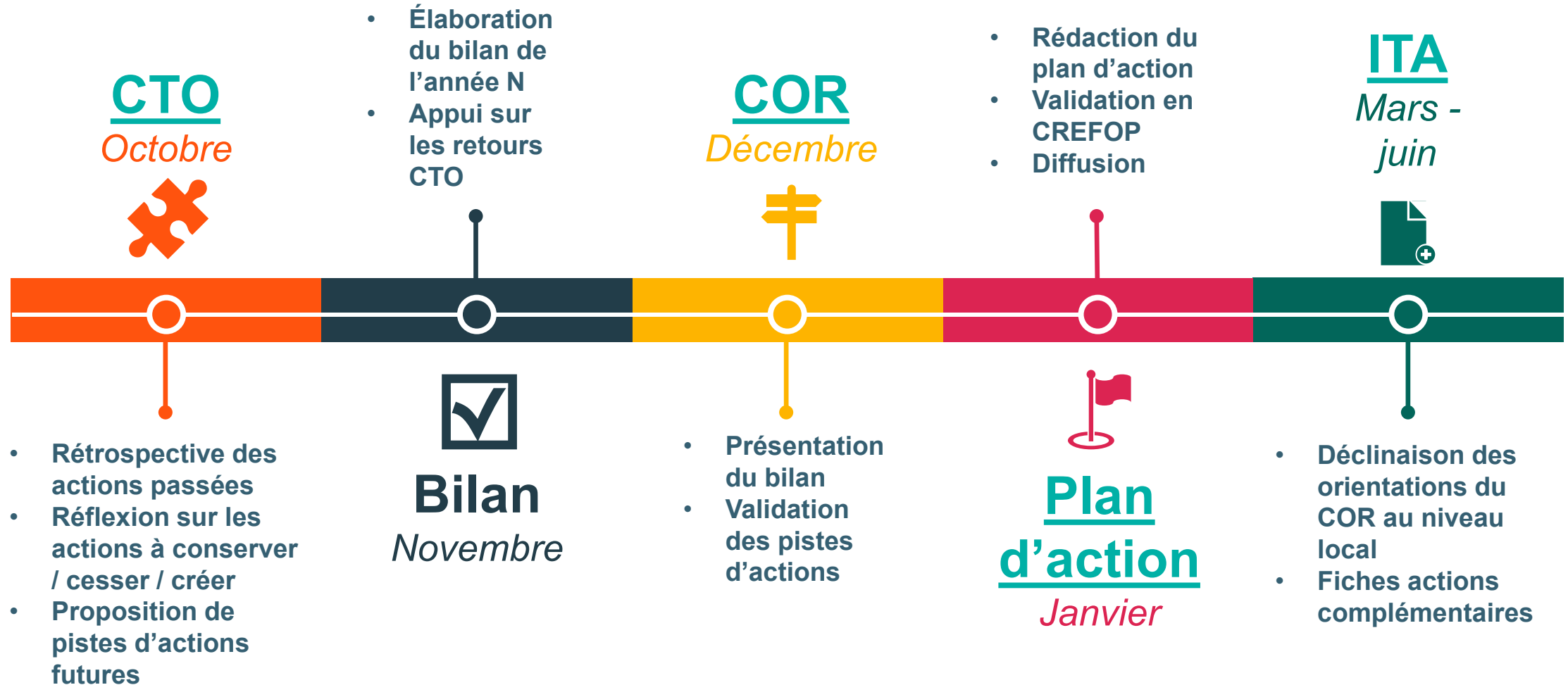
Instances Territoriales d'Action (ITA)

Qui :
Les partenaires,
interlocuteurs opérationnels

Comment :

- Alimenter le diagnostic territorial via des remontées terrain
- Partager autour des actions / dispositifs et de leurs résultats

Calendrier des instances



Commissions Techniques Opérationnelles CTO

Octobre

QUI



Les partenaires, interlocuteurs techniques

AGEFIPH, AKTO, ARACT, ARML, ARS, CAP EMPLOI, CHEOPS, CARSAT, CFE-CGC UR, CFTC, CGT, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, CONSEIL RÉGIONAL, CPME, DDETS, DDETSPP, DREETS, FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT, FIPHFP, FORCE OUVRIÈRE, FORCO, FSU, OPCOMMERCE, MDPH, MEDEF, MSA, OPCO EP, PÔLE EMPLOI, Présance Prévention et Santé au travail, RECTORAT, SANTÉ AU TRAVAIL SST BTP, SÉCURITÉ SOCIALE INDÉPENDANTS (RSI), SERVICES INTERENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL, SST AIST, SST AIST, SST AST, SST BTP, SST MNT PRÉVENTION, SST MSA, SST MT, SST OPSAT, U2P UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ, UIMM FRANCHE COMTE, UNEA, UNSA, URI CFDT, ...

- Faire des remontées terrain concernant les actions en cours et les problématiques à traiter
- Identifier de nouvelles actions au regard des orientations stratégiques



Quoi

Calendrier



Diagnostic : Faire émerger des pistes prioritaires d'orientations et d'actions pour l'année à venir

Mise en œuvre : Suivre le plan d'action en cours

Évaluation : Rendre visibles et compréhensibles les avancées et les résultats des actions en cours

CTMMES

Mobilisation du monde économique et sociale et Maintien dans l'emploi

CTAE

Accès à l'emploi



Plan d'action

Janvier

QUI



Les partenaires, interlocuteurs stratégiques et décisionnaires

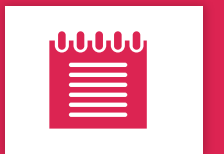
PRÉFET OU SON REPRÉSENTANT, DREETS, AGEFIPH, FIPHFP, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU LEURS REPRÉSENTANTS, EMPLOYEURS PRIVÉS/PUBLICS OU LEURS REPRÉSENTANTS. L'ENSEMBLE DES ACTEURS OEUVRANT DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PSH.

- Élaborer un plan d'action communiquant
- Partager une feuille de route annuelle



Quoi

Calendrier



Diagnostic : Valider le diagnostic nourri par les différents partenaires

Orientation : Identifier, prioriser et organiser les orientations stratégiques

Planification : Structurer et valider le plan d'action

Évaluation : Rendre visibles et compréhensibles les avancées et les résultats des actions en cours

Comité d'Orientation Régional COR

Décembre

QUI



Les partenaires, interlocuteurs stratégiques et décisionnaires

CONSEIL DÉPARTEMENTAL, DDETS, CAP EMPLOI, CHEOPS, CONSEIL RÉGIONAL, CARSAT, U2P UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ, FSU Fédération Syndicale Unitaire, MEDEF, MSA, RECTORAT, UNEA, DREETS, CFTC, FIPHFP, AGEFIPH, FORCE OUVRIERE, URI CFTD, ARS, CFE-CGC, FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT, UNSA, CGT, ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES STRUCTURES DE TRAVAIL ADAPTEE, ARML, PÔLE EMPLOI, MDPH, CPME, ...

- Apporter des éléments d'analyse au diagnostic
- Valider les actions à engager pour l'année à venir



Quoi

Instance Territorial d'Action ITA

Mars à juin

QUI



Les partenaires, interlocuteurs opérationnels

De composition variable en fonction des spécificités locales, elle réunit en principe, le Conseil Départemental, la MDPH, les Cap emploi, l'Agefiph, le FIPHFP, Pôle emploi, la CRAM/CARSAT, ainsi que les principaux acteurs du département. En fonction des thématiques traitées, elle peut associer d'autres institutions (Consulaires, Associations, entreprises, OP, OS, Rectorat, SPSTI, EA, ESAT, ARS, ...).

- Alimenter le diagnostic territorial via des remontées terrain
- Partager autour des actions / dispositifs et de leurs résultats



Quoi

Calendrier



Diagnostic : Partager les constats et les enjeux afin de s'approprier et d'alimenter le diagnostic partagé du territoire

Mise en œuvre : Fixer les actions prioritaires et mandater un groupe de travail territorial (GTT) en définissant une fiche action précise et un chef de file

Évaluation : Suivre et évaluer les actions conduites en faveur des travailleurs handicapés au titre des actions du PRITH ou menées directement par les acteurs du territoire

Groupe de Travail Territorial GTT

QUI



Les partenaires, interlocuteurs opérationnels

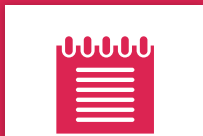
De composition variable en fonction des spécificités locales, elle réunit en principe, le Conseil Départemental, la MDPH, les Cap emploi, l'Agefiph, le FIPHFP, Pôle emploi, la CRAM/CARSAT, ainsi que les principaux acteurs du département. En fonction des thématiques traitées, elle peut associer d'autres institutions (Consulaires, Associations, entreprises, OP, OS, Rectorat, SPSTI, EA, ESAT, ARS, ...).

- Suite aux ITA, des fiches actions peuvent-être réalisées afin de déployer des actions au niveau local
- Ces fiches action (FA) complètent alors le plan d'action du PRITH



Quoi

Calendrier



Mise en œuvre : Déployer les actions prévues dans la fiche action (FA) et faire remonter les résultats au PRITH BFC

Sommaire

PRITH

03

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES : COR 10/01/2023

Accès à l'emploi	Formation	Modification des employeurs	Maintien en l'emploi
<p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"># Mobiliser l'alternance comme un levier d'accès au marché de l'emploi des jeunes# Développer les passerelles vers la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap	<p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"># Développer l'accessibilité de l'apprentissage# Accompagner les entrepreneurs professionnels	<p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"># Développer les initiatives en faveur de l'insertion des personnes handicapées et des personnes âgées dans les secteurs privés et publics# Assurer une diffusion large et visible des offres en direction des entreprises et notamment les TPE/PME	<p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"># Développer une concertation efficace en direction des publics, des employeurs et des partenaires# Coordonner les actions de conseils et d'accompagnement en direction des entreprises et des personnes

17

PRITH

Les orientations prioritaires 2023

<p>Accès à l'emploi</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"># Mobiliser l'alternance comme un levier d'accès au marché de l'emploi des jeunes# Développer les passerelles vers la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none">▶ Renforcer la pair émulation (par ex : plaquette de présentation et témoignages de jeunes/employeurs à destination des entreprises)▶ Développer un flyer pour communiquer sur les atouts de l'apprentissage en se basant notamment sur des témoignages de jeunes.	<p>Formation</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"># Développer l'accessibilité de l'apprentissage# Accompagner les entrepreneurs professionnels	<ul style="list-style-type: none">▶ Organiser un plan de communication autour du déploiement de la plateforme accessibilité proposée dans le cadre de la RHF BFC▶ Produire un support recensant les acteurs et dispositifs liés aux réorientations professionnelles à destination des personnes
---	---	---	--

18

PRITH

Les orientations prioritaires 2023

<p>Modification des employeurs</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"># Développer les initiatives en faveur de l'insertion des personnes handicapées et des personnes âgées dans les secteurs privés et publics# Assurer une diffusion large et visible des offres en direction des entreprises et notamment les TPE/PME	<ul style="list-style-type: none">▶ Réaliser une capsule vidéo de présentation d'une situation réelle de travail▶ Actualiser et diffuser la cartographie des offres de service à disposition des employeurs privés	<p>Maintien dans l'emploi</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"># Développer une concertation efficace en direction des publics, des employeurs et des partenaires# Coordonner les actions de conseils et d'accompagnement en direction des entreprises et des personnes	<ul style="list-style-type: none">▶ Améliorer l'interconnaissance des offres de service▶ Assurer la promotion des outils du PRITH en matière de maintien en emploi▶ Organiser la matinale du maintien en emploi
---	---	---	---

19

01

L'origine et les objectifs

02

Instances

03

Le plan d'action 2023-2024

04

Les outils à disposition

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES : COR 10/01/2023

Accès à l'emploi



Orientations

- # Mobiliser l'alternance comme un levier d'insertion et de développement des compétences
- # Développer les passerelles entre la scolarisation et l'insertion professionnelle des jeunes en situations de handicap

Formation



Orientations

- # Développer l'accessibilité de l'appareil formatif
- # Accompagner les réorientations professionnelles

Mobilisation des employeurs



Orientations

- # Soutenir les secteurs en tension en menant une réflexion sur les métiers accessibles et dynamiques dans les secteurs privés et publics
- # Assurer une diffusion lisible et visible des offres en direction des employeurs et notamment les TPE/PME

Maintien en l'emploi



Orientations

- # Développer une communication efficace en direction des publics, des employeurs et des partenaires
- # Coordonner les actions de conseils et d'accompagnements en direction des entreprises et des personnes

Les orientations prioritaires 2023

Accès à l'emploi



Orientations

- # Mobiliser l'alternance comme un levier d'insertion et de développement des compétences
- # Développer les passerelles entre la scolarisation et l'insertion professionnelle des jeunes en situations de handicap

- ▶ Renforcer la pair émulation (par ex : plaquette de présentation et témoignages de jeunes/employeurs à destination des entreprises)
- ▶ Développer un flyer pour communiquer sur les atouts de l'apprentissage en se basant notamment sur des témoignages de jeunes.

Formation



Orientations

- # Développer l'accessibilité de l'appareil formatif
- # Accompagner les réorientations professionnelles

- ▶ Organiser un plan de communication autour du déploiement de la plateforme accessibilité proposée dans le cadre de la RHF BFC
- ▶ Produire un support recensant les acteurs et dispositifs liés aux réorientations professionnelles à destination des personnes

Les orientations prioritaires 2023

Mobilisation des employeurs



Orientations

Soutenir les secteurs en tension en menant une réflexion sur les métiers accessibles et dynamiques dans les secteurs privés et publics

Assurer une diffusion lisible et visible des offres en direction des employeurs et notamment les TPE/PME

- ▶ Réaliser une capsule vidéo de présentation d'une situation réelle de travail
- ▶ Actualiser et diffuser la cartographie des offres de service à disposition des employeurs privés

Maintien dans l'emploi



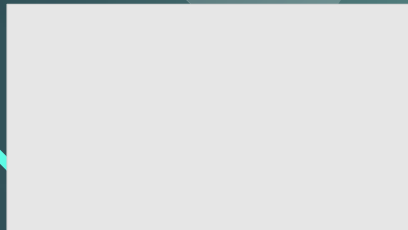
Orientations

Développer une communication efficace en direction des publics, des employeurs et des partenaires

Coordonner les actions de conseils et d'accompagnements en direction des entreprises et des personnes

- ▶ Améliorer l'interconnaissance des offres de service
- ▶ Assurer la promotion des outils du PRITH en matière de maintien en emploi
- ▶ Organiser la matinale du maintien en emploi

Sommaire



01

L'origine et les objectifs

02

Instances

03

Le plan d'action 2023-2024

04

Les outils à disposition

Les outils à disposition

Je souhaite

RESTER INFORMÉ SUR LE SUJET DU HANDICAP	CONSULTER LES OUTILS MIS À DISPOSITION PAR LE PRITH	COMMUNIQUER SUR LE PRITH ET LE FAIRE CONNAITRE
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Newsletter ▶ LinkedIn ▶ Tableau de Bord Interactif ▶ Synthèse de diagnostic partagé 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Espace partenaires du site du PRITH : Boite à outils <ul style="list-style-type: none"> • Kit « les entreprises s'engagent » • Outil de réorientation professionnel • Jeunes en situation de handicap et insertion professionnelle • Hactivateur opérationnel • Autres outils à découvrir sur le site ▶ Cartographie des offres de services handicap secteur privé ▶ Guide du maintien dans l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Site du PRITH BFC ▶ Vidéo « Qu'est ce que le PRITH » ▶ Plaquelette instance ▶ Plaquelette réseau (à venir)

Tableau de Bord Interactif



Objectif

Outil de visualisation des données clés construit en lien avec le parcours de la personne :

- ▶ Population
- ▶ Accès à l'emploi
- ▶ Monde économique
- ▶ Maintien dans l'emploi
- ▶ Accompagnement

Filtres par département / année / territoire de comparaison

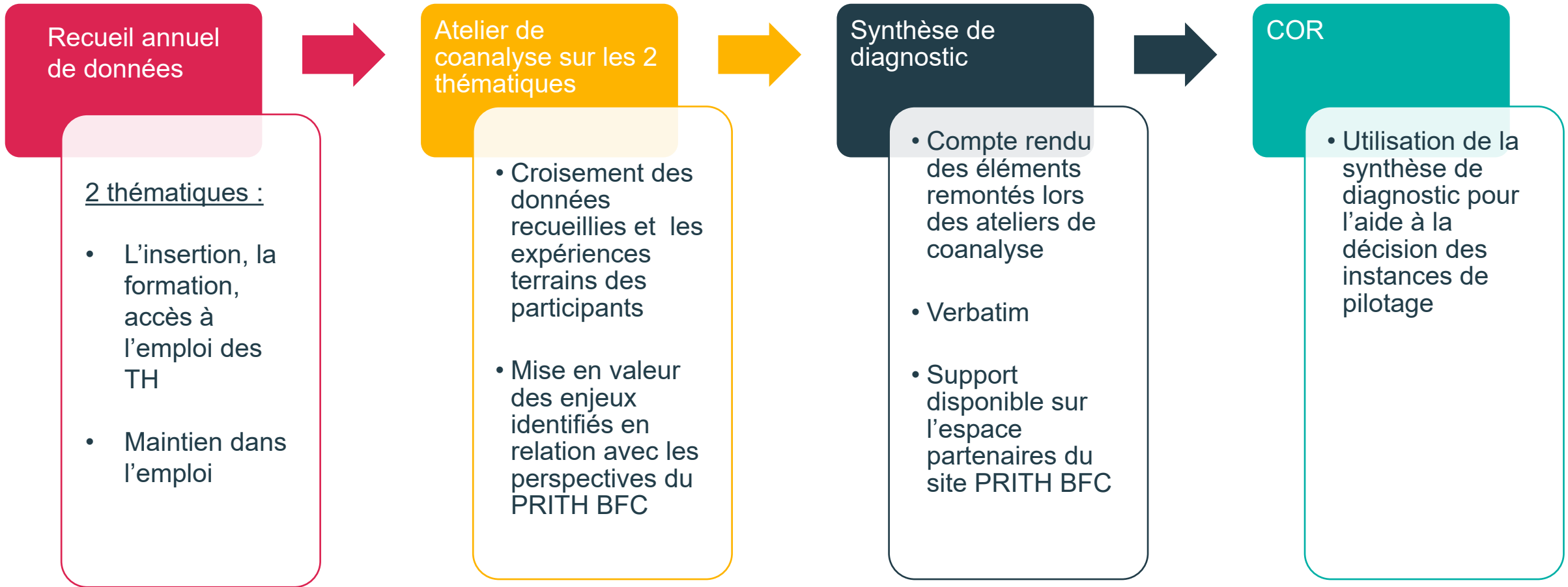
Sources des données

- DREETS
- Cap emploi
- ARS
- Agefiph
- Chéops
- DARES
- FIPHFP
- Pôle emploi
- Région BFC
- CARSAT
- Assurance Maladie
- MSA



Présentation du tableau de bord interactif du PRITH BFC - Replay du webinaire

Synthèse de diagnostic partagé



Accédez à la synthèse de diagnostic partagé de l'année en cours sur le [site du PRITH BFC](#)